



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 33207

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les souhaits exprimés par l'Union nationale des sous-officiers en retraite, section Moselle (UNSOR). L'UNSOR Moselle demande le maintien du régime actuel des retraites des militaires, rappelant que la pension des militaires est liée à la spécificité de leur condition, ainsi qu'à l'exigence de contraintes particulières, notamment en matière de limite d'âge. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les travaux de la commission de concertation présidée par M. Charpin, commissaire au Plan, ont conduit à l'élaboration d'un rapport qui a été remis le 29 avril 1999 au Premier ministre. Ce rapport établit un diagnostic concerté et largement partagé par les partenaires sociaux et les gestionnaires des différents régimes de retraite de la situation démographique et financière actuelle. Il présente également des perspectives d'évolution fondées sur diverses hypothèses. Ce diagnostic constitue la première étape de la démarche conduite par le Gouvernement. En effet, sur cette base, une phase de concertation a été engagée pour discuter avec l'ensemble des parties prenantes les différentes pistes de solution, et la façon dont la société française peut aborder cette problématique majeure. La situation des régimes publics laisse apparaître des spécificités. Elles correspondent à des éléments de nécessité professionnelle des agents publics. Parmi ces régimes, celui de la fonction militaire présente des caractéristiques particulières liées aux besoins du métier des armes. Ces caractéristiques particulières seront prises en considération dès lors qu'un travail d'analyse et de prévision sera engagé par le ministère de la défense. L'objectif est de permettre au régime de la fonction militaire de trouver son évolution souhaitable dans les choix à venir de la société française, tout en préservant les garanties propres qui lui sont nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33207

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4481

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5738